



C I B

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



N° 8868

Bruxelles : 126, b°12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles
Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières
Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinave - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78
Tél : 065 34 76 50 Fax : 065 36 15 88
Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312

cibic@skynet.be

N° de rapport : 26/0036/07 Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

Concerne : MAISON

Demandeur : [redacted] - Rue de la Grande Louverie 32 - Flore Louverie

Personne sur place [redacted] code EAN de l'installation : [redacted]

Adresse de la visite : [redacted]

Date de visite : 06/06/07 Date d'émission : 06/06/07 Références client : [redacted]

Référentiel réglementaire : RGIE art. 276 avec emploi des dérogations ☐ de l'art. 271 bis ☒ de l'art. 278

Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : ☐ ...	Protection générale du branchement : 40 A
☒ 3N400 V ☐ 3x230V ☒ 2x230V ☐ 1N400V	Nombre de tableaux : 2 nombre de circuits terminaux : 20

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	b		
Etat du matériel électrique installé	b		
Mesures de protection contre les contacts directs	b		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	b		
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	b		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	b		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe			b
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			b
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	b		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 1200 MΩ	b		
Résistance de dispersion de la prise de terre : [redacted] : Ω	b		

Identification des appareils de mesure : CIB-E-MEI-__ ; CIB-E-MET-__ ; CIB-E-TEC-184 ; CIB-E-MUL-__

Manquements / Notes :

100% Schéma de situation pas présenté - Indications des circuits dans le coffret à placer

Conclusion :

- ☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E.
Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- ☐ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le :
- ☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme avant la remise en usage de l'installation.

Nom et visa de l'inspecteur :
Pour CIB,

Nom et visa du demandeur pour réception :

